

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PHCG EUROPEAN MACRO PICKS

(Part I: FR0011109081)

PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de surperformer son indicateur de référence l'EURO STOXX 50 NR (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée. Il est classé « Actions de pays de la zone euro ».

PHCG European Macro Picks est un fonds dynamique recherchant à optimiser la performance à long terme au moyen d'une gestion discrétionnaire sur les marchés des actions de la zone euro principalement.

En effectuant une gestion qui privilégie l'analyse de l'évolution de l'économie afin d'améliorer la détection de secteurs et de valeurs présentant un potentiel de revalorisation, l'OPCVM privilégie les actions à capitalisation élevée de la Zone Euro sans contrainte de répartition sectorielle particulière.

La surperformance par rapport à l'indice EURO STOXX 50 NR est donc atteinte par le biais de la sélection de valeurs principalement émises dans la zone euro (stock picking).

L'OPCVM étant éligible au PEA, il doit respecter en permanence un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur un processus en deux phases distinctes et complémentaires.

- L'analyse de la situation économique : une attention particulière est donnée à l'évolution de l'économie dans les principales zones (Europe puis Etats-Unis, et Asie). L'objectif est de mieux appréhender les phases d'expansion ou de contraction des principales zones économiques pour optimiser la sélection de titres.

- Le stock-picking : fort du scénario économique attendu, le choix des titres se fait en fonction de la combinaison de plusieurs critères comme l'impact de l'économie, la qualité des fondamentaux et le niveau de valorisation. La décision d'investissement peut se faire en fonction sur un ou plusieurs de ces trois critères.

Le portefeuille est en permanence exposé, essentiellement en direct ou via des OPCVM ou FIA éventuellement, à hauteur de 60% au moins en actions et autres titres assimilés dont les émetteurs ont leur siège social dans un ou plusieurs pays de la zone euro, de toutes tailles de capitalisation et de tous secteurs économiques, en privilégiant les titres à capitalisation élevée (> 1 Md€). Ce niveau peut atteindre 100% en fonction de l'analyse de la situation économique et des opportunités d'investissement, notamment en termes de valorisation.

Pour la partie de l'OPCVM investie en actions, les choix porteront essentiellement sur des sociétés de grande capitalisation (supérieure à un milliard d'euros) ayant leur siège social dans les pays de la zone euro.

Il s'autorise également à être exposé, directement ou indirectement via des OPCVM, aux marchés réglementés des actions de petites et moyennes capitalisations, dans la limite de 30% maximum de l'actif.

En complément des pays de la zone euro, et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM s'autorise à s'exposer, en direct ou via des OPC, en actions émises hors des pays de la zone euro.

Pour le solde de l'actif, le gérant peut s'exposer, en direct ou via des OPCVM ou FIA, dans des instruments financiers de taux libellés en euro, jusqu'à 25% de l'actif maximum. Il s'agit de titres de créance et instruments du marché monétaire, du secteur public ou du secteur privé, dans la limite d'une notation de type Investment Grade au moment de l'acquisition, soit une notation minimum égale à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle de Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente établie par la société de gestion ou par autre agence de rating. Il s'autorise néanmoins à conserver les titres dégradés, en dessous des seuils de notation ci-dessus, dans la limite de 10% de l'actif du fonds. Il n'investit pas directement en titres non notés, ni en OPC « high yield ».

La fourchette de sensibilité de l'OPC au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

L'OPCVM peut détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit étranger, des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français ou des FIA de droit français jusqu'à 10 % de son actif net.

Le risque de change sur des devises hors euro est limité à 10%.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change.
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre d'exposition au risque d'action.

Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille

Affectation du résultat : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : 5 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

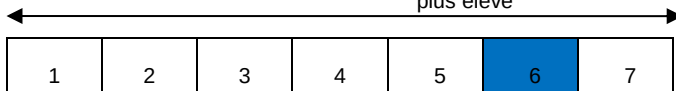
Les ordres sont centralisés chaque jour de bourse avant 12 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,
rendement potentiellement
plus faible

A risque plus élevé,
rendement
potentiellement
plus élevé



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de l'indice EUROSTOXX 50 (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de

gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition aux marchés d'actions des pays de la zone euro qui peuvent connaître de fortes fluctuations à la baisse et aux actions de petite et moyennes capitalisations qui peuvent connaître des fluctuations à la baisse plus fortes que les actions de grande capitalisation.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être exposée aux instruments de taux et l'OPCVM est alors exposé au risque de crédit sur les émetteurs souverains, publics ou privés. En cas de dégradation de la qualité de ces émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

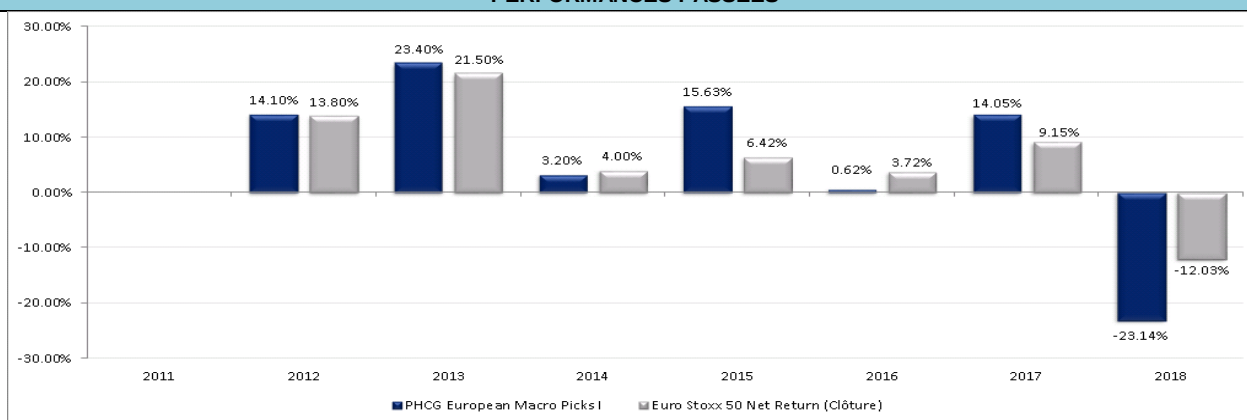
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1.96% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	10% TTC de la surperformance de l'OPCVM réalisée par rapport à son indice de référence, l'EURO STOXX50 NR (dividendes réinvestis) Frais prélevés sur l'exercice clos au 31/12/2018 : 0.03%

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement), clos au 31 décembre 2018 et qu'il est calculé sur 12 mois. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.phhgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective

PERFORMANCES PASSES



* A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de référence est l'EURO STOXX 50 NR (dividendes réinvestis) en remplacement de l'EURO STOXX 50

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Du 28/10/2011 au 31/12/2012, l'indice de référence est l'EURO STOXX 50 dividendes non- réinvestis

A compter du 31/12/2012, l'indice de référence EURO STOXX 50 NR est calculé dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/10/2011

DATE DE CREATION DE LA PART : 28/10/2011

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION - 29 rue de Miromesnil - 75008 - PARIS

Tél : 01 79 91 79 00

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion (www.phhgestion.com)

REGIME FISCAL : l'OPC est éligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site de la SGP www.phhgestion.com

La responsabilité de PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2019.